

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 248-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.319

Déposée le : 16.09.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bauer (Wabern, PS) (porte-parole)
Ammann (Bern, LG)
Streit-Stettler (Bern, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 26.11.2020

N° d'ACE : 111/2021 du 3 février 2021
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

Protégeons sans attendre des réfugié-e-s des camps grecs en les évacuant !

Le Conseil-exécutif est chargé de signaler à la Confédération qu'il est disposé à accueillir un contingent de personnes réfugiées actuellement bloquées en Grèce, en sus des personnes qui lui sont régulièrement attribuées selon la clé de répartition (art. 21 de l'ordonnance 1 sur l'asile). La Suisse examinera ensuite les demandes d'asile de ces personnes en application de la procédure ordinaire.

Développement :

Une catastrophe humanitaire se joue à nos portes, sur les îles grecques en mer Egée. Plusieurs dizaines de milliers de personnes réfugiées provenant de régions en guerre et en proie à des conflits sont bloquées dans cette région et privées de protection. Les soins médicaux n'y sont pas garantis et le droit d'asile lui-même est temporairement suspendu. La situation est particulièrement dramatique dans le camp de Moria, sur l'île de Lesbos.

L'Etat grec n'est pas en mesure d'accueillir pareil nombre de réfugié-e-s ni de traiter leurs demandes d'asile dans un laps de temps raisonnable. La situation étant très problématique, il faut maintenant que tous les Etats européens prennent leurs responsabilités et apportent leur soutien à la Grèce. Vu sa position géographique au cœur de l'Europe, la Suisse reçoit moins de demandes d'asile que les Etats situés aux frontières de l'Europe et, dès lors, elle profite largement du système de Dublin.

Ce printemps, l'appel pascal « Evacuez maintenant ! » exhortant le Conseil fédéral et le Parlement à accueillir en Suisse autant de réfugié-e-s provenant de ces îles que possible a récolté 50 000 signatures. Dans la motion 20.3143 « Accueil de réfugié-e-s en provenance de Grèce et réforme des accords de Dublin », le Parlement exige que la Suisse fasse davantage. Par ailleurs, plusieurs villes suisses ont déjà fait savoir à la Confédération qu'elles étaient disposées à accueillir directement des personnes provenant des camps de l'île de Lesbos, dont celui de Moria.

Le système suisse prévoit qu'il appartient aux cantons d'héberger les personnes requérant l'asile, qui leur sont attribuées par le biais d'une clé de répartition prévue par la loi, proportionnellement à la population cantonale. La volonté du canton de Berne d'accueillir des réfugié-e-s en plus du quota de personnes qui lui échoit en application de ce système est un signal fort adressé au Conseil fédéral de la part d'un grand canton pour rendre possible l'accueil direct de personnes réfugiées. Cela pourrait aussi amener d'autres cantons à rejoindre le mouvement, contribuant ainsi à trouver une solution à l'actuelle crise humanitaire en Grèce.

Motivation de l'urgence : A la suite de l'incendie du camp de réfugié-e-s de Moria, la situation en Grèce prend des proportions dramatiques. Les Etats-parties à l'accord de Dublin doivent prendre des mesures d'aide sans attendre.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif partage la position de la Confédération sur cette question et soutient les actions ainsi que les priorités du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Dès le 11 septembre 2020, soit deux jours seulement après l'incendie dévastateur dans le camp de réfugiés de Moria sur l'île grecque de Lesbos, la Suisse a réagi en proposant immédiatement une aide humanitaire au gouvernement grec¹.

Outre l'aide sur place, la Suisse participe à l'accueil de 400 mineurs non accompagnés. Dans ce cadre, le SEM envisage d'accueillir une vingtaine d'enfants et adolescents vivant dans le camp ravagé par l'incendie. Dans sa réponse à la question de la conseillère nationale Samira Marti (PS) du 7 décembre 2020 « Mineurs non accompagnés en provenance de Grèce »², le Conseil fédéral a fait savoir que l'arrivée de ces personnes en Suisse était en cours de planification et serait sans doute possible avant la fin de l'année 2020. A noter que la nouvelle répartition de l'ensemble des migrants de Moria n'est actuellement pas un sujet prioritaire pour l'Union européenne (UE). L'objectif premier de la Suisse était donc d'assurer sans délai l'hébergement, la prise en charge et la protection des migrants sur place.

Le Conseil-exécutif soutient la position de la Confédération qui, depuis des années, œuvre activement au niveau européen en faveur d'une réforme durable du système de Dublin. Une répartition plus équitable des responsabilités dans le domaine de l'asile est indispensable et favorisera la solidarité entre les Etats membres. La Commission européenne s'emploie actuellement à conclure un pacte sur la migration et l'asile, qui contient de nouvelles propositions en faveur d'une plus juste répartition des charges entre chaque pays et d'une reprise prochaine du débat sur une réforme du système de Dublin.

Comme mentionné dans le communiqué de presse de septembre 2020 du SEM, si l'UE devait décider un programme d'accueil des réfugié-e-s de Lesbos et demander une participation à la Suisse, cette question serait naturellement étudiée. Le Conseil fédéral a la possibilité d'accueillir directement des réfugié-e-s de zones de guerre ou de crise dans le cadre des projets de réinstallation. Selon les critères de la Confédération, l'île de Lesbos ne compte toutefois pas parmi ces zones. En revanche, la Grèce fait partie des Etats qui disposent d'une procédure d'asile et sont en mesure d'assurer la protection des réfugiés.

En l'état actuel de la situation, le Conseil-exécutif ne juge pas utile d'intervenir auprès de la Confédération et propose de rejeter la motion.

Destinataire
– Grand Conseil

¹ Communiqué de presse du 11 septembre 2020 du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)

² Disponible sous : www.parlament.ch > Travail parlementaire > Curia Vista > Recherche > Mineurs non accompagnés en provenance de Grèce